

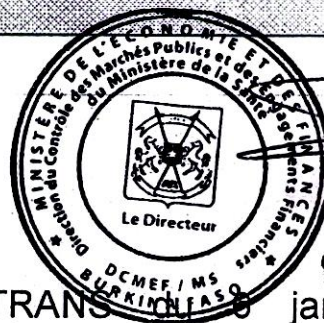
MINISTERE DE LA SANTE

CABINET

BURKINA FASO
Unité- Progrès- Justice

ARRETE N° 2016 384 /MS/CAB
portant relecture du Comité de Coordination
Inter-Agences du Programme élargi de vaccination ✓

LE MINISTRE DE LA SANTE



Vu la constitution ; ✓

Vu le décret n°2016-001/PRES/TRANS du 18 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ; ✓

Vu le décret n°2016-003/PRES/PM du 12 janvier 2016 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ; ✓

Vu la loi n°23/94/AN du 19 mai 1994, portant code de la santé publique ; ✓

Vu le décret N° 2015-663/PRES-TRANS/PM/MS, du 22 mai 2015 portant organisation du Ministère de la Santé ; ✓

Vu le décret n°2012-720/PRES/PM/MEF du 11 septembre 2012 portant règlement des rétributions des prestations spécifiques des agents des administrations publiques au Burkina Faso; ✓

ARRETE

ARTICLE 1 : Le Comité de Coordination Inter-Agences (CCIA) du Programme Elargi de Vaccination créé par arrêté n° 2005-257/MS/CAB du 14 Juillet 2005, est réorganisé conformément aux dispositions du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Le Comité de Coordination Inter- Agences est composé ainsi qu'il suit ✓

Président : Le Ministre de la Santé —

1^{er} Vice Président : Le Représentant de l'OMS au Burkina Faso ✓

2^e Vice Président : Le Représentant de l'UNICEF au Burkina Faso

Rapporteur : Le Directeur de la Prévention par les Vaccinations ✓

Membres

Ministère de la Santé

- Le Secrétaire Général du Ministère de la Santé (SG) ; ✓
- Le Directeur Général de la Santé (DGS) ; ✓
- Le Directeur Général des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) ; —
- Le Directeur Général de la Pharmacie, du Médicament et des Laboratoires (DGPML) ;
- Le Directeur de l'Administration et des Finances (DAF) ; ✓
- Le Coordonnateur du l'Unité de Gestion du Programme d'Appui au Développement Sanitaire (PADS). ✓

Ministère de l'Economie et des Finances et du développement ✓

- Le Directeur Général du Budget ; ✓
- Le Directeur Général de l'Economie et de la Planification. ✓

Ministère de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité intérieure (MATDSI)

- Un Représentant du MATDSI ✓
- Un Représentant de l'Association des maires du Burkina Faso (AMBF) ✓

Partenaires au Développement

- Le Représentant Résident de la Banque Mondiale ;
- Le Représentant de la Délégation de la Commission Européenne ;
- Le Représentant de l'Agence de la Médecine Préventive (AMP) ;
- CDC Atlanta
- Le Représentant de Rotary International ;
- Le Représentant Résident de Plan Burkina ;
- Le Président de la Croix Rouge Burkinabé ;
- Le Représentant du Réseau national EPIVAC ;
- Le Représentant du Secrétariat permanent des Organisations non gouvernementales (SPONG).

ARTICLE 3 : Le Comité, en dehors des membres visés à l'article 2, peut faire appel à tout autre partenaire en mesure de contribuer à l'atteinte des objectifs du programme.

ARTICLE 4 : Le but du Comité est de permettre une concertation permanente entre le Gouvernement et les partenaires du PEV sur la réalisation des objectifs du programme.

ARTICLE 5 : Le CCIA détermine les orientations du PEV et contrôle l'utilisation des fonds pour l'accroissement des performances du programme. Il est l'organe décisionnel de la gestion des fonds alloués aux activités de vaccination y compris ceux provenant de l'Initiative GAVI.

Il examine et adopte les programmes d'activités de renforcement des services de vaccination et d'introduction de nouveaux vaccins.

ARTICLE 6 : Le Comité se réunit tous les trois (3) mois et chaque fois que de besoin sur convocation de son Président.

ARTICLE 7 Le financement des activités et le fonctionnement du CCIA est assuré par le budget de l'Etat et les ressources des partenaires techniques et financiers.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment celles de l'arrêté N°2015-657 du 11 mai 2015.

ARTICLE 9 : Le Secrétaire général du ministère de la Santé est chargé de l'application du présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature et sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le **04 AOU 2018**

AMPLIATIONS

- Présidence du Faso
- Premier Ministère
- CAB/MS
- Organismes concernés
- Toutes Directions Centrales
- Toutes Directions Régionales
- Intéressés
- JO
- Archives/chrono



Dr Smaïla OUEDRAOGO